

Le Département en actions.

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 20 mars dernier les membres de la Commission permanente. Lors de cette réunion, la Commission permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée départementale. Zoom sur certaines d'entre elles...





Solidarités territoriales.

Eau potable et assainissement

Le Département participe activement à une gestion durable de la ressource en eau et à la préservation des milieux aquatiques.

Pour remplir cette mission d'intérêt général, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), établissement public de l'Etat créé en 1964, est l'un de nos partenaires privilégiés.

Dans le cadre de son nouveau programme, l'AEAG et le Département ont souhaité renouveler leur partenariat jusqu'en 2030 avec l'appui de nouveaux acteurs : la Banque des Territoires et l'Etat.

L'occasion également pour le Département de renforcer sa politique de soutien aux projets des collectivités locales pour leurs ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

1. Un partenariat renouvelé avec l'Agence de l'Eau

Au moyen d'un contrat de progrès l'AEAG, le Département, la Banque des Territoires et l'Etat s'engagent notamment à :

Au moyen d'un contrat de progrès l'AEAG, le Département, la Banque des Territoires et l'Etat s'engagent notamment à :

- Partager les enjeux relatifs à la gestion de l'eau et fixer des résultats concrets à atteindre,
- Identifier les projets à réaliser en priorité et travailler en amont sur leur financement,
- Encourager l'adaptation au changement climatique dans le département,
- Financer l'accompagnement technique que le Département apporte déjà aux collectivités avec le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) et le Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP).

2. Un accompagnement renforcé des projets des collectivités

De 2023 à 2025 dans le cadre d'un appel à projets annuel pour le financement d'opérations de réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement, le Département a financé :

→ 17 opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable, soit :

- 5,59 M€ de travaux à réaliser par les collectivités,
- 1,02 M€ de subventions attribués par le Département,
- **208 000 m3 par an de fuites économisés (prévisionnel).**

→ 5 opérations de renouvellement de réseaux d'assainissement, soit :

- 932 500 € de travaux à réaliser par les collectivités,
- 186 500 € de subventions attribués par le Département,
- **233 m3/jour d'eaux claires parasites (eaux propres qui rejoignent les égouts) éliminés.**

Face à une problématique sanitaire récente rencontrée par les collectivités, le Département a décidé de créer un nouvel appel à projet CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Le CVM est un composé chimique présent dans les canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Sa migration dans l'eau potable présente un risque de dégradation de la qualité de l'eau.

Face à cet enjeu sanitaire et pour ne pas faire peser le coût du remplacement des réseaux exclusivement sur les collectivités locales, **le Département a décidé de créer une enveloppe spécifique d'un montant de 300 000€, portant le montant total dédié aux appels à projets Réseaux à 800 000€ (sous réserve du vote du budget primitif 2026, vendredi prochain).**



Solidarités sociales.

Vacances en famille : 74 foyers accompagnés

Le Département et la Caisse d'Allocations Familiales accompagnent chaque année des familles en situation difficile en les aidant à construire un projet de vacances.

La préparation d'un départ en vacances permet aux familles de renforcer leurs liens tout en travaillant sur la gestion d'un budget, la logistique du voyage et la mobilisation individuelle des parents. Plusieurs associations conventionnées assurent la réservation des séjours.

→ **74 familles ont bénéficié de ce dispositif en 2025.**

→ **Le Département a participé au financement de cette opération à hauteur de 30 000 €, soit 39% du coût total.**



Collèges et cadre de vie.

Collèges publics : achat de matériel de restauration

Le Département est responsable des bâtiments, de l'entretien et de la restauration des 18 collèges publics du territoire. A ce titre, il finance leurs frais de fonctionnement et notamment en ce qui concerne le renouvellement et l'achat de matériel de restauration au titre du Fonds Commun de Services d'Hébergement (FCSH).

→ **31 000 € ont ainsi été mobilisés par le Département en réponse à 20 demandes de 6 collèges (La Serre de Sarsan, Victor Hugo, Paul Eluard, Val d'Arros, Blanche Odin et La Barousse).**

Logement : aide aux propriétaires privés

→ 43 259 € d'aides ont été votés pour permettre à des propriétaires aux revenus modestes ou à des bailleurs sociaux de financer des travaux d'amélioration de leur logement.

→ 24 propriétaires ont bénéficié d'une aide du Département lors du dernier examen de dossiers.

Valorisation du patrimoine rural privé

→ 24 395 € d'aides ont été votés pour permettre à des propriétaires privés ou associations la réalisation de travaux de restauration d'un bien présentant un intérêt architectural, historique ou ethnographique remarquable.

→ Lors du dernier examen de dossiers, 3 demandes ont été reçues et ont toutes reçu un avis favorable :

- Rénovation de la façade d'une maison bigourdane de 1873,
- Peinture, réfections de toiture et verrière d'une villa bagnéraise de 1909,
- Reconstruction du pignon d'une grange foraine.